



## Conférence de Coordination Interrégionale du Grand Est

# APPEL D'OFFRES INTERREGIONAL 2010

## Projets de recherche en cancérologie

La Conférence de Coordination Interrégionale du Grand Est (CCIR-GE) de la Ligue Contre le Cancer lance un nouvel Appel d'Offres unique pour l'attribution de fonds destinés à la recherche en cancérologie dans les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine. Les 19 Comités Départementaux représentés au sein de la CCIR-GE mutualisent ainsi leur budget en allouant environ 2 000 000 € à l'Appel d'Offre.

Trois types de projets sont concernés :

1. des projets de recherche **interrégionaux, multicentriques et d'envergure**, réunissant des équipes de plusieurs régions du Grand Est et concernant plus particulièrement la recherche clinique, la recherche translationnelle, l'épidémiologie ou les sciences humaines et sociales.
2. des projets de recherche fondamentale, épidémiologique, translationnelle ou dans le domaine des sciences humaines et sociales, proposés par des **équipes appartenant à des institutions reconnues à l'échelle nationale et internationale**.
3. des projets de recherche soumis par des **équipes émergentes et prometteuses dont l'approche est originale et innovante**.

L'ensemble de ces projets est soumis pour expertise au Conseil Scientifique Interrégional du Grand-Est (CSIR-GE) mis en place par la CCIR-GE.

Cet appel d'offres ne concerne pas les demandes de soutien pour des allocations de recherche doctorales ou postdoctorales qui doivent être adressées directement au siège de la Ligue Nationale Contre le Cancer : [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net) (ouvert du 1er juin au 10 juillet 2010).

## Critères d'éligibilité

- ↪ Le projet de recherche doit avoir un lien direct ou prédominant avec le cancer.
- ↪ Les projets de recherche interrégionaux impliquent la collaboration de chercheurs de plusieurs régions du Grand Est et la désignation d'un coordonnateur scientifique, responsable de l'accomplissement du projet et des démarches administratives afférentes à ce projet.
- ↪ Les projets de type 2 et 3 de recherche doivent correspondre aux objectifs majeurs de ces équipes.
- ↪ Toute demande de reconduction de subvention sera présentée dans le cadre des procédures d'Appel d'Offres de la CCIR-GE et devra être accompagnée d'un rapport d'activité de l'année écoulée. Le renouvellement de cette subvention sera conditionné par l'expertise de ce document et les possibilités de financement par les Comités Départementaux de la Ligue Contre le Cancer.
- ↪ Les équipes engagées dans ces différents types de projet doivent travailler dans des structures de recherche reconnues par les tutelles du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ou du Ministère de la Santé : organismes de recherche (INSERM, CNRS, CEA...), Universités, Centres Hospitalo-Universitaires, Centres Hospitaliers, Centres de Lutte Contre le Cancer.

## Les moyens octroyés

- ↪ Les fonds attribués par la Ligue concernent prioritairement les frais de fonctionnement et, éventuellement, des frais d'équipement des équipes de recherche, hors frais de mission, de participation à des colloques ou congrès ou tout autre frais sans rapport direct avec l'accomplissement du projet de recherche.
- ↪ Les projets nécessitant essentiellement le recrutement de personnel vacataire (dans les domaines épidémiologique ou psychosocial notamment) ne sont pas exclus a priori de l'appel d'offres.
- ↪ Les fonds ne seront accordés par la Ligue qu'après renseignement précis des équipes sur les autres ressources disponibles (dotations institutionnelles, contrats, subventions d'autres associations, etc.) pour conduire le projet.
- ↪ Les fonds attribués par la Ligue devront être utilisés dans l'année qui suit leur versement.

## Engagements des équipes vis-à-vis de la Ligue

- ↪ Les équipes subventionnées par la Ligue s'engagent à certifier que la subvention attribuée par la Ligue constitue la ressource principale de leur projet de recherche, en dehors des ressources de l'institution, sur la période considérée.
- ↪ Les équipes subventionnées par la Ligue s'engagent à faire connaître au public, par une participation à des actions de communication, le soutien apporté par les Comités Départementaux de la Ligue à leur projet de recherche.
- ↪ Les équipes de recherche s'engagent à fournir, au terme de la période du soutien de leur projet de recherche par la Ligue, un rapport de synthèse sur les travaux accomplis, accompagné des tirés à part des publications ou communications effectuées grâce à ce soutien et dans lesquelles le soutien du ou des Comités Départementaux de la Ligue devra être mentionné.

---

## Calendrier de l'appel d'offres 2010

- ↪ **19 avril 2010 :** Ouverture de l'appel d'offres interrégional.  
**Toute demande devra obligatoirement être saisie préalablement sur le formulaire disponible sur le site Internet de la Ligue :**  
[www2.ligue-cancer.net/subventions](http://www2.ligue-cancer.net/subventions)  
Les dossiers seront présentés exclusivement en **format numérique** et devront être envoyés au secrétariat de la CCIR-GE à l'adresse suivante :  
[ccir.secretariat@orange.fr](mailto:ccir.secretariat@orange.fr)
- ↪ **25 juin 2010 minuit:** Date limite de dépôt des dossiers auprès du secrétariat de la Conférence de Coordination Interrégionale du Grand Est.
- ↪ **entre le 15 novembre et le 31 décembre 2010 :**  
Communication des projets retenus après expertise par le CSIR-GE et de leur financement par les Comités Départementaux de la CCIR-GE.

## Dossier à remplir pour les équipes postulantes

Il devra comporter les pièces suivantes :

- ✓ Le formulaire de demande dûment renseigné à partir du site internet de la Ligue.
- ✓ Le projet de recherche détaillé (10 pages maximum – illustrations et références incluses) incluant un calendrier des travaux prévus au cours de l'année de financement.
- ✓ Le CV du porteur de projet
- ✓ La composition de l'équipe postulante avec statut, fonction et temps (en % d'ETP) accordé par chacun des membres de l'équipe au projet.  
Dans le cadre de projets interrégionaux, ces informations sont demandées pour chacune des équipes participantes et devront être accompagnées d'une explication du rôle de chacune des équipes dans l'accomplissement du projet.
- ✓ La liste des publications des 5 dernières années du porteur de projet et de son équipe et, dans le cas des projets interrégionaux, de celle de chacune des équipes participantes.
- ✓ Un budget prévisionnel justifiant le montant de l'aide demandée à la Ligue.
- ✓ L'accord au sujet de cette demande d'aide, sur papier à en-tête, signé par le responsable de la structure de recherche à laquelle est rattaché le porteur de projet.
- ✓ Un engagement sur l'honneur du porteur de projet mentionnant que, si son projet est retenu, la Ligue sera le principal financeur de son projet, hors dotation institutionnelle, pendant la période considérée.

---

Le dossier complet du projet devra être envoyé par courriel, au plus tard le **25 juin 2010 minuit** :

### **au secrétariat de la CCIR-GE :**

- LIGUE CONTRE LE CANCER  
Comité du Haut-Rhin  
10 rue du Triangle  
68000 COLMAR  
Tél. : 03 89 41 18 94 – Fax : 03 89 41 18 94

[ccirge.secretariat@orange.fr](mailto:ccirge.secretariat@orange.fr)

---

*Toute demande non conforme, incomplète ou arrivée  
après la date limite de dépôt sera rejetée.*

*Le fait de déposer une demande de subvention auprès de la CCIR -GE  
de la Ligue Contre le Cancer a valeur d'acceptation des conditions énoncées ci-dessus.*